
Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui d'une demande de crédit cadre de 320'000 fr. destiné à financer des travaux de réfection du réseau d'éclairage public

Monsieur le président,
Madame, Monsieur,

1. Contexte

En date du 25 mars 2021, le Conseil général a accepté le rapport du Conseil communal en réponse à la motion demandant d'étudier l'extinction de l'éclairage public au cœur de la nuit. Le Conseil communal proposait en lieu et place de l'extinction totale d'installer des éclairages dits intelligents permettant un allumage au moment du passage de véhicules, de cyclistes ou de piétons. Un tel éclairage a été mis en place aux chemins de la Roussette, de la Baume et des Landions lors des travaux de rénovations de ces routes. Il permet de réduire l'intensité d'éclairage dès 19 heures, d'éteindre dès 21 heures et d'allumer brièvement à faible intensité durant le reste de la nuit en cas de passage. Cet éclairage sera également installé sur la route de Sachet lors des travaux de rénovation.

Une enquête menée auprès des riverains de la Baume-Roussette a permis de constater que ces derniers plébiscitaient à 96 % l'éclairage installé qui assure à la fois les besoins de sécurité des usagers de la route, de tranquillité des habitants et de la faune ainsi que d'économie d'énergie. Comme prévu dans la réponse à la motion, le Conseil communal souhaite maintenant installer progressivement ce type d'éclairage dans les différents quartiers du village.

2. Objets de la demande de crédit

Dans un premier temps, le Conseil communal propose d'installer le nouvel éclairage dans les quartiers encore équipés de lampe à sodium ou à iodure métallique. L'objectif est double : diminuer la consommation électrique en remplaçant ces lampes par des luminaires LED et mettre en place l'éclairage dit intelligent. Sont concernés les rues et chemins suivants : Polonais, Pâles, Mont-de-Pitié, Grassilière, Clavaz, Murgiers, Echelles, Ronzi, Draizes, Pieces-Chaperon, Chanélaz, Bied, Marais, Courtils, Potat-Dessus, Sonressert, Temple, Goutte-d'Or, Fin, Rochettes ainsi que de la piste cyclable. Concernant les alentours de Cort'Agora ainsi que le parking adjacent, il conviendra encore d'étudier quel type d'éclairage est le mieux adapté.

Dans les rues privées, l'éclairage est enclenché par le même système d'alimentation que sur les routes communales. Lorsque les routes communales seront équipées du nouvel éclairage, l'alimentation sera enclenchée toute la nuit pour permettre l'allumage en cas de passage. Il faudra donc suggérer aux propriétaires des rues privées de les équiper d'un éclairage comparable au système communal. Comme alternative, la Commune équipera ces rues d'un système permettant d'éteindre à partir d'une certaine heure si un exercice d'extinction durant la nuit devait se répéter comme l'hiver passé pour des raisons d'économie d'énergie.

Le Conseil communal demande un premier crédit cadre d'un montant de 320'000 francs qui doit permettre d'équiper les rues mentionnées ci-dessus entre 2023 et 2024. Les travaux seront attribués par quartier en demandant plusieurs offres. S'il devait y avoir un solde, ce dernier sera utilisé pour installer le nouvel éclairage dans une rue supplémentaire.

Le 4 mai dernier, le Conseil général a accepté un rapport relatif à la fixation de la clé de répartition des taxes d'équipement. Le rapport proposait d'utiliser la réserve de 1'780'000 francs constituée avec les taxes d'équipement pour y prélever des montants comme recettes d'investissements dans le domaine des routes, des trottoirs et de l'éclairage public. Cette réserve sera donc utilisée pour l'amortissement du crédit demandé.

3. Impact sur la durabilité

- Social :
L'éclairage public répond à une attente d'une partie de la population. L'éclairage public a un rôle social en particulier en lien avec le sentiment de sécurité qui est amélioré dans une rue bien éclairée. Les personnes peuvent se déplacer à pied pour les petits parcours ce qui favorise la mobilité douce. Un bon éclairage diminue également les risques d'accidents, en particulier pour les adeptes de ce type de mobilité.
- Économique :
L'éclairage public n'a pas d'impact direct sur l'économie du village, mais ces installations peuvent améliorer l'attractivité de la localité.
- Environnemental :
Du point de vue environnemental, l'extinction de l'éclairage public pendant la nuit contribue à préserver la faune nocturne. Une luminosité trop intense pendant la nuit peut également être la cause de troubles du sommeil.

4. Conclusions

Vu ce qui précède, le Conseil communal demande au Conseil général d'accorder le crédit destiné à financer des travaux de réfection du réseau d'éclairage public en adoptant le présent rapport et l'arrêté annexé.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire et nous vous prions d'agréer, Monsieur le président, Madame, Monsieur, l'assurance de notre parfaite considération.

Cortailod, le 15 mai 2023

Au nom du Conseil communal
Le président Le chef du dicastère
Philipp Hadorn Olivier Félix

Réf. 011.000.1

h:\commune\la_direction\3_conseil-communal\4_rapports\credit-refectionrtesachet_jmp\rapp_credit-refectionroutesachet_20221107_jmp.docx

